

# MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



## CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

**28 janvier 2025 à 20h30**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 21 janvier 2025

Le Maire,  
Gilbert VARRENE



### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (10 décembre 2024)
  
- 1. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 19 novembre 2024 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 2. Révision libre de l'attribution de compensation – Participation de Roannais Agglomération à la Dotation d'Investissement Communal
- 3. Avenant n°1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42
- 4. Prévoyance complémentaire
- 5. Pont de l'Oudan : conservation du passage à gué
  
- Informations et questions diverses
  - Commerce
  - Martelanche

**P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.**